

Date: 2 Juillet, 2020

LIQUIDATION DE GEFION INSURANCE A/S

En date du 29 juin 2020, Gefion Insurance A/S (**Gefion Insurance**) a informé tous ses partenaires et gestionnaires sinistres que le 24 juin 2020, l'Autorité de Contrôle Danoise, *Danish Financial Supervisory Authority* (**DFSA**) avait décidé de retirer à Gefion Insurance sa licence en tant que compagnie d'assurance dans la mesure où la compagnie n'était pas en capacité de répondre aux exigences de solvabilité.

	QUESTION	REPONSE
1	Gefion continue-t-il d'opérer?	Oui. Gefion Insurance continue d'opérer et continuera de gérer les polices d'assurance existantes.
2	Qu'est-ce qu'une liquidation solvable ?	Une liquidation solvable concerne la liquidation d'une compagnie qui dispose de suffisamment d'actifs pour couvrir ses passifs. Les liquidateurs liquideront les actifs et distribueront les produits aux créanciers. Dans le cas de Gefion Insurance, les liquidateurs placeront le portefeuille d'assurance en run-off et règleront les sinistres.
3	Les polices d'assurance sont- elles toujours valides ?	Oui. Gefion Insurance continue d'opérer et toutes les polices d'assurance existantes ne seront pas affectées par la liquidation.
4	Les sinistres continueront-ils d'être réglés ?	Oui. Gefion Insurance continue d'opérer et toutes les indemnités de sinistres recevables continueront d'être réglées.



	QUESTION	REPONSE
5	Puis-je placer de nouveaux contrats d'assurance auprès de Gefion ?	Non. Gefion Insurance ne peut plus proposer de nouveaux contrats d'assurance ou souscrire d'affaires nouvelles.
6	Puis-je renouveler des polices existantes avec Gefion ?	Non. Les contrats d'assurance existants ne sont plus renouvelés sur Gefion et prendront fin selon les termes du contrat d'assurance, sans autre préavis.
7	Est-ce que le paiement d'un contrat d'assurance par fractionnement mensuel correspond à un renouvellement mensuel ?	Non. La police d'assurance expirera conformément aux termes du contrat et des conditions d'assurance et le paiement des primes mensuelles ne constitue pas un renouvellement automatique.
8	Puis-je faire un avenant sur des contrats d'assurance existants ?	Oui, si de tels avenants sont possible et dans la limite des critères d'acception du contrat d'assurance existant. Les avenants qui augmentent le risque du contrat d'assurance (c'est à dire entrainant l'émission d'une prime additionnelle à payer par le client) ou nécessite l'émission d'un nouveau contrat d'assurance ne sont pas autorisés et ne peuvent pas être effectués.
9	Les contrats flottes sont-ils toujours valides ?	Oui. Les contrats flottes sont toujours valides.



10 Puis-je faire un avenant sur des contrats d'assurance flottes existants ?

Oui, si de tels avenants sont possible et dans la limite des critères d'acception du contrat d'assurance existant. Les avenants qui augmentent le risque du contrat d'assurance (c'est à dire entrainant l'émission d'une prime additionnelle à payer par le client) ou nécessite l'émission d'un nouveau contrat d'assurance ne sont pas autorisés et ne peuvent pas être effectués.

11 Les contrats d'assurance peuvent-ils être résiliés ?

Oui. Les contrats d'assurance peuvent être résiliés conformément aux termes et conditions du contrat.